



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS

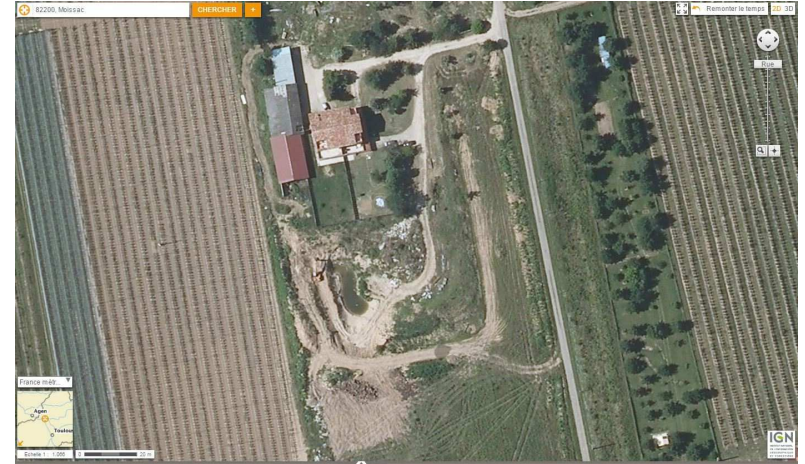
Actions de l'inspection des installations classées

Exemples de dépôt sauvage :

Site n° 1 :

- extraction de matériaux réalisée sur une surface supérieure à 3000 m² et sur une profondeur d'au moins 2 mètres.
- les déchets qui ont été constatés sur ce site sont classables en trois catégories :
 - déchets inertes : plaques de béton, terres, galets...
 - déchets non dangereux non inertes : plastiques, ferrailles...
 - déchets susceptibles d'être dangereux : plaques de fibro-ciment.

Site n° 1 :



Site n° 1 :



Site n° 1 :

Action de la DREAL :

Proposition d'un projet d'arrêté de mise en demeure :

- cesser immédiatement toute activité de stockage de déchets (inertes, non dangereux et susceptibles d'être dangereux) et toute activité d'extraction de matériaux ;
- d'évacuer immédiatement tout déchet non dangereux non inerte et dangereux;
- procéder, sous trois mois, à la régularisation de sa situation soit en :
 - déposant un dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'une installation classée comprenant les activités possibles relevant des rubriques n° 2510 et 2760-3 auprès des services préfectoraux,
 - remettant le site dans son état initial avec des matériaux inertes à la côte du terrain naturel, et en totale compatibilité avec les règlements du PLU et du PPRI.

Site n° 1 :

l'exploitant a choisit de cesser toute activité, et s'est engagé :

- a terminé l'évacuation de la ferrailles et à transmettre le bordereau d'élimination à l'inspection,
- a terminé le remblayage du site avec des matériaux inertes et une couche de terre végétale d'environ 50 cm (avec l'aide d'une entreprise du bâtiment),
- à réensemencer la parcelle en prairie.

les plaques fibrociments ont été évacuées vers la déchetterie.



Exemple de dépôt sauvage :

Site n° 2 : Dépôt de déchet inerte :

Remblayage chez un particulier des terres issus de la construction d'un parking



Exemple de dépôt sauvage :

Site n° 2 : Dépôt de déchet inerte :

Échange avec la société qui a procédé à la remise en état du site rapidement :



Pas de suite administrative et pénale d'engagé.

Absence de déclaration de travaux au titre de l'urbanisme.

Exemple de dépôt sauvage :

Site n° 3 :

Visite d'inspection conjointe avec OFB.

Rapport d'inspection et stratégie adoptée :

élimination des déchets dangereux et des déchets non dangereux non inertes présents sur le site par l'exploitant, qui a été réalisée,
régularisation administrative de l'exhaussement , démarche en cours avec l'appui d'une entreprise de TP.

Merci de votre attention